

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01006 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4

MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les risques liés à l'amiante et acquérir la compétence d'encadrement sous-section 4.

PRÉ-REQUIS :

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS :

La formation PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4 a pour objectifs de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

DURÉE :

5 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire).

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 10/06/20 Dernière mise à jour 10/06/20 Version : 1

Vous avez un besoin de formation sur **LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS-SECTION 4** ? Profitez de nos solutions formatives dédiées à vos besoins et adaptées à votre activité professionnelle. Nos formateurs sont des professionnels recrutés pour leur expérience professionnelle et leur expertise sur la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'Amiante. Nos consultants traceront avec vous un programme ciblé sur les précisions de vos demandes.

Partout en France : Amiens, Angers, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Perpignan, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Villeurbanne...

CONTENU

Qu'est-ce que l'Amiante ?

- Le minéral et ses propriétés.
- Historique de l'utilisation de l'amiante.
- L'interdiction de l'amiante.
- Les effets sur la santé.
- Les mesures et seuils d'empoussièrement.

Distinguer l'Amiante

- Les produits susceptibles d'être amiantés.
- Les sections du cadre de travail et leurs évolutions.
- Le friable et le non-friable.
- L'état de conservation des matériaux.
- Les zones et terrains amiantifères.
- Les produits de substitution à l'amiante.

Les obligations d'informations et de communications

- Obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et sécurité.
- Obligation vis à vis de la médecine du travail.
- L'entreprise et le maître d'ouvrage.
- L'entreprise et les occupants, usagers et voisins.
- L'entreprise et la coordination sécurité prévention santé.

Le repérage de l'Amiante

- Les obligations des propriétaires d'immeubles.
- Les obligations des armateurs de navires.
- Les qualités du contrôleur.
- Le dossier technique amiante DTA.
- Le cas où il faut une recherche complémentaire (démolition, etc....).

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01006 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4

MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les risques liés à l'amiante et acquérir la compétence d'encadrement sous-section 4.

PRÉ-REQUIS :

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS :

La formation PREVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4 a pour objectifs de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

DURÉE :

5 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire).

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 10/06/20 Dernière mise à jour 10/06/20 Version : 1

SUITE CONTENU

Les moyens et pratiques de la protection collective et individuelle

- Installation du chantier, signalisation, information, organisation SPS.
- Le minéral et ses propriétés.
- Historique de l'utilisation de l'amiante.
- L'interdiction de l'amiante.
- Les effets sur la santé.
- Les mesures et seuils d'empoussièrement.
- Les produits susceptibles d'être amiantés.
- Les sections du cadre du travail et leurs évolutions.
- Le friable et le non-friable.
- L'état de conservation des matériaux.
- Les zones et terrains amentifères.
- Les produits de substitution à l'Amiante.
- Obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et sécurité.
- Obligation vis à vis de la médecine du travail.
- L'entreprise et le maître d'ouvrage.
- L'entreprise et les occupants, usagers et voisins.
- L'entreprise et la coordination sécurité prévention santé.
- Les obligations des propriétaires d'immeubles.
- Les obligations des armateurs de navires.
- Les qualités du contrôleur.
- La zone de vie et de décontamination.
- Le confinement, les sas et la circulation d'air.
- Déprimogènes et aspirateur à filtration absolue.
- Les bonnes pratiques dans zone de travail et les interdictions.
- Le rabattage et le travail à l'humide.
- Les EPI (équipements de protection individuelle).
- La décontamination et l'hygiène.
- L'entretien et le suivi des matériaux.

Évaluation des risques et choix des modes opératoires

- Définition selon la méthode du document unique.
- Le bon ordre pour l'organisation.
- Les étapes de l'évaluation des risques.
- Le choix de l'organisation et le phasage du chantier.
- Le choix des équipements collectifs.
- Le choix des EPI.
- Rédiger un mode opératoire.
- L'établissement des consignes et le suivi qualité.
- Les situations d'urgences.

Amiante sous-section 4

- Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôles.
- Les procédures de décontamination du personnel et des équipements.
- La mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérodynamique de chantier.
- Les procédures d'entrée et de sortie de zone confinée.

Les déchets Amiantés

- Les classes de déchets et les filières d'élimination.
- Le conditionnement des déchets.
- L'étiquetage des déchets et la traçabilité.
- Le bordereau du suivi des déchets.
- L'entreposage provisoire.

Continuer à se documenter

- Les fiches métiers de la sous-section 4.
- Les exemples de l'INRS.
- Les recommandations de la CRAM.
- Le site Légifrance et l'actualité du droit.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

ARCHITECTURE – QUALITÉ D'USAGE

Réf. AR01006 PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4

MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES

PUBLIC :

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les risques liés à l'amiante et acquérir la compétence d'encadrement sous-section 4.

PRÉ-REQUIS :

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

OBJECTIFS :

La formation PREVENTION DES RISQUES LIÉS A L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4 a pour objectifs de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrément induits.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

DURÉE :

5 jours.

MÉTHODES ET OUTILS

PÉDAGOGIQUES :

Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire).

Méthode pédagogique participative. Divers supports de cours. Validation des acquis (QCM). Attestation de formation. Formation théorique et pratique.

EFFECTIF :

De 1 à 16 personnes.

Date d'élaboration 10/06/20 Dernière mise à jour 10/06/20 Version : 1

SUITE CONTENU

Fin de formation

- Conclusions.
- Test de niveau et correction.
- Évaluation qualitative.
- Validation des acquis.
- Remise de l'attestation de formation.
- Remise d'un support de cours et documents annexes.

